

Les enseignements de l'élection au Grand Conseil : [1ère partie]

Autor(en): **A.W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 57

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

20 octobre 1965 - N° 57

53^e année

Rédact. responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro:
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité:
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement: (1 an)
Suisse Fr. 7,—
Etranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. 12-11791
Imprimerie Nationale
Genève

Notre journal

paraîtra

exceptionnellement ce mois-ci en 2 fois

c'est-à-dire que nos abonnées en recevront une partie le 20 novembre et le reste le 27 novembre.

Cette façon de faire a été rendue nécessaire, d'une part par les élections genevoises au Conseil d'Etat (20 et 21 novembre), d'autre part, par une séance extraordinaire du comité de « Femmes Suisses ».

Nous ne voulions pas, en effet, renseigner nos lecteurs avec un mois de retard sur les décisions qui seront prises en vue d'un journal toujours plus intéressant, plus complet, plus objectif, plus dynamique.

La rédaction.

Les enseignements de l'élection au Grand Conseil

Les élections au Grand Conseil genevois qui se sont déroulées le 24 octobre ont vu le succès de dix députées et il est possible que cet effectif augmente par le jeu des viennens ensuite lorsque les conseillers d'Etat auront été nommés et que, de ce fait, ils auront déposé leur mandat de député. Il pourrait y avoir onze femmes au législatif, au lieu de huit à neuf comme c'était le cas depuis quatre ans.

RÉPARTITION DES CANDIDATES

Parti chrétien-social 0 (—1), radical 3 (+2), libéral 2 (+1), travail 2 (—1), socialiste 2 (—1), vigilance 1.

Il est curieux de constater que les partis de droite, qui ont perdu des sièges, ont plus de députées, ce qui est un succès évident pour les femmes de ces partis.

Faut-il regretter qu'il n'y ait pas plus de progrès à enregistrer? de progrès numériques s'entend, car il peut y avoir progrès dans

(Suite en page 2)

Genève a failli avoir une candidate au Conseil d'Etat

UN PAS EN AVANT

Un parti a sérieusement considéré la possibilité de désigner une femme au pouvoir exécutif de notre canton. Vous me direz qu'on n'a pas poussé l'expérience jusqu'au bout et que, par conséquent, il n'y a rien de changé.

Si, il y a quelque chose de changé, un pas en avant a été fait et c'est justement ce que nous aimerions essayer de montrer à nos lectrices.

Qui donc, il y a cinq ans, au moment où les femmes obtenaient l'égalité des droits civiques, aurait envisagé une pareille éventualité? C'était déjà un si grand succès d'avoir le droit de voter! Puis sont venues les élec-

OBSTACLES A LA DÉSIGNATION D'UNE CANDIDATE A L'EXÉCUTIF

Cependant, de ce projet à sa réalisation, il y avait un seuil à franchir: passer du statut de membre du parti à l'organe cantonal exécutif; ce conseil ne comporte que sept sièges, dont un parti ne détient guère que deux. Qu'on imagine l'assemblée des délégués des sections du dit parti, au moment de prendre une décision aussi grave. Il s'agit de ne pas risquer de perdre un siège, par un choix imprudent qui n'aurait pas la faveur des électeurs et électrices. Il y a aussi, dans ce parti, des membres qui se sont depuis longtemps dévoués, qui ont des droits d'ancienneté, tandis que les femmes sont tout récemment parvenues aux affaires publiques. Et non seulement elles sont nouvelles venues, mais elles sont novices peut-être, elles représentent une inconnue. Leur faire confiance, c'est peut-être hasardeux, cela pourrait porter atteinte au prestige du parti. Enfin au moment d'un choix aussi important, les rivalités jouent; le pouvoir a un tel attrait!

RÉACTIONS INATTENDUES

Toutefois, il convient de relever ici ce que ce bref événement a de suggestif et d'instructif: les réactions de la presse ont été vraiment, dans tout le pays, inattendues: elles ont provoqué l'émoi de l'opinion publique alertée par les gros titres des journaux. On ne fait pas tant de bruit, habituellement, lors de la désignation des candidats masculins.

Il y a plus; une candidature féminine aurait pu intéresser l'opinion publique par la nouveauté ou par l'étrangement du fait. On aurait souri, haussé les épaules et pensé à autre chose, sans se donner la peine de commenter le choix. « Elle restera sur le carreau et voilà tout », auraient pensé quelques-uns.

Il n'en a pas été ainsi. On a senti bel et bien une nette opposition à « toute » candidature féminine, parce que certains se sont efforcés de dénigrer le projet. On a laissé entendre, avec quelque aigreur, qu'il s'était trouvé un parti assez dépourvu d'hommes capables, pour être réduit à cette triste extrémité: proposer une femme!

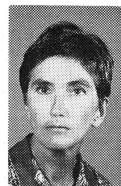
On a même insinué que si, finalement, l'assemblée du parti a renoncé à sa candidate

féminine, c'est que la personne en question n'avait pas l'envergure nécessaire.

Or, nous autres qui avons vécu déjà pas mal d'années, nous pourrions établir une fort longue liste de candidats qui ne faisaient pas le poids et qui ont été désignés quand même au Conseil d'Etat.

(Suite en page 2)

Les députées au Grand Conseil



De gauche à droite:
Mlle Emma KAMMACHER, avocate, ancienne présidente du Grand Conseil (socialiste)
Mlle Ailette AUBERT, députée sortante, assistante sociale (libérale)
Mlle Lise GIRARDIN, députée sortante, professeur, lic. en lettres (radicale)
Mme Geneviève JOVIGNOT, secrétaire du Parti radical
Mlle Annette MATILE, avocate, vice-présidente du Parti libéral, juge
Mme Cécile MUELLER, députée sortante, secrétaire des Rencontres internationales (socialiste)
Mlle Anne-Marie PERRET, assistante sociale (Parti des vigilants)
Mlle Elisabeth STUSSI, secrétaire, élue députée à la fin de la précédente législature en remplacement d'un député (radicale)
Mme Louise VUILLE, députée sortante, horlogère (Parti du travail)
Mme Jacqueline ZURBRUGG, députée sortante, secrétaire, fondatrice du Mouvement populaire féminin (Parti du travail)

**Ayez le nombre,
vous aurez la force.**

**Allez donc voter en nombre
pour l'élection
au Conseil d'Etat!**